



Pas de nouvelle de mon reclassement pour inaptitude

Par **FRED19260**, le 11/12/2008 à 18:02

Bonjour,

suite à un AT, j'ai subi les visites médicales obligatoires qui m'ont déclaré inapte à mon poste et depuis je suis sans nouvelle de mon employeur.

Il reste 1 semaine avant la fin du délai d'un mois, à la fin de ce dernier j'ai lu qu'il y avait deux solutions possibles si je ne suis pas reclassé ou licencié.

La 1 est d'envoyer une lettre avec AR pour demander la reprise du versement des salaires et d'attendre que l'employeur se manifeste.

La 2 est d'envoyé une lettre en AR stipulant la rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur sans causes réelles et sérieuses.

J'aimerais savoir si ces situations sont juridiquement reconnues?

Par **ptitchameau**, le 19/12/2008 à 16:25

bonjour,

juste pour être sur : votre employeur ne vous a proposer aucun poste de remplacement dans son entreprise ou une entreprise du groupe ?

Cordialement,